

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice :..... 12
Présents :..... 09
Votants :..... 10

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le Lundi 22 mai 2023 à 19h00**

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mai 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL,
JM BODIER, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER,
D. PAITEL, JM JARRET.

Absent : C. TRIHAN, S. MONNIER

Absent représenté : A. HUET Représenté par D. PAITEL

Délib 22/05 n°4

Objet : Effacement : choix du régime de propriétés du Génie Civil Télécoms

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que depuis décembre 2019, à la suite d'un accord-cadre signé par l'AMF35, Orange, Rennes Métropole et le SDE35, les communes doivent choisir un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres) pour toutes les opérations d'effacement des réseaux télécom avec au moins un appui commun. **Ainsi, il est proposé aux communes soit d'en garder la propriété (convention « option A »), soit d'en laisser la propriété à Orange (convention « option B »).**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de choisir la convention « option B »

Fait et délibéré le 22 mai 2023

Le Maire,

Victor LERMITE

Le secrétaire de séance : Didier ZIETEK



Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé